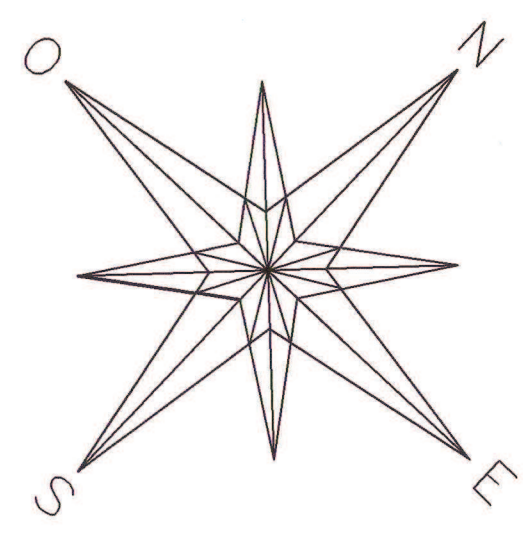




Tous droits réservés
L'utilisation de ce plan à des fins commerciales
et pour des publications de tout genre est sou-
mise à autorisation (coût, de détail de la loi
fédérale du 21 juin 1970 concernant l'établis-
sment de nouvelles cartes nationales). Les infrac-
tions peuvent être poursuivies par voie pénale.

Collombey-Muraz



CADASTRE FORESTIER

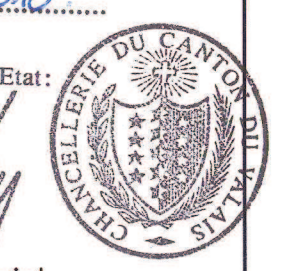
PLAN N° 19

Délimitation du périmètre : Hubert Rappo, inspecteur du IXème Arrondissement
Relevé : Bureau de géomètres G.Rey-Bellet SA

Mise à l'enquête : limite de la forêt par rapport au terrain à bâtir
Mise en consultation : limite de la forêt en dehors des zones à bâtir

Pour approbation des délimitations forestières
rémunérée par le Conseil d'Etat
en séance du 14 AOUT 2002

Droit de soccu : Fr. 640
L'atteste:
Le chancelier d'Etat



L'inspecteur du IXème arrondissement

Le géomètre officiel

Christophe CACHAT
Ing. rural et géom. EPFSIA
Géomètre officiel